



PÔLE DIRECTOIRE

Permis 17 ans

Thématique

- ☐ COMPETITIONS
- ☐ FORMATIONS
- ☐ JEUNESSE
- ☐ DEVELOPPEMENT et ENGAGEMENT
- ☒ DIRECTOIRE

Destinataires

- ☒ Présidents
- ☒ Secrétaires
- ☒ Trésoriers
- ☐ autres, préciser :

Nombre de pages : 1

Nombre de pièces jointes : 0

☒ Information

☐ Action à mener par le destinataire :

Depuis le 1er janvier 2024, le permis de conduire est accessible dès 17 ans et permet de conduire seul immédiatement. Certains de vos jeunes licenciés peuvent donc désormais légalement conduire et transporter des coéquipiers pour se rendre à un match extérieur.

Quelques rappels utiles avant la saison :

1. Le club n'est pas responsable d'un covoiturage organisé librement entre familles, tant qu'il ne désigne pas lui-même les conducteurs et ne collecte pas de participation pour ce transport.
2. Si un jeune conducteur (mineur) transporte des coéquipiers, demandez systématiquement une autorisation écrite des parents du conducteur et des parents des passagers transportés.
3. Invitez chaque famille à vérifier auprès de son assureur que le contrat auto couvre bien le transport de tiers non rémunéré et un conducteur mineur.
4. Le club reste libre de continuer à privilégier des conducteurs majeurs (parents, éducateurs, bénévoles) pour les déplacements qu'il organise lui-même — c'est la solution la plus prudente pour engager le club.

Autorisation parentale annuelle de transport

Club : [NOM DU CLUB] — Saison sportive : [ANNÉE N] / [ANNÉE N+1]

Je soussigné(e) _____, représentant légal de _____ (nom du/de la licencié(e)), licencié(e) au club en catégorie _____ :

1. Autorisation de transport du licencié

☐ J'autorise mon enfant à être transporté, dans le cadre des activités du club, par :

- les autres parents de licenciés du club, dans le cadre d'un covoiturage librement organisé ;
- les éducateurs, dirigeants et bénévoles du club ;
- un(e) autre licencié(e) majeur(e) du club ;
- un(e) autre licencié(e) mineur(e) du club, titulaire du permis de conduire (cocher uniquement si accepté) : ☐ oui ☐ non.

☐ Je n'autorise pas le transport de mon enfant par un tiers ; je m'organise moi-même pour chaque déplacement.

2. Si le/la licencié(e) est lui/elle-même conducteur ou conductrice

☐ J'autorise mon enfant, mineur(e) titulaire du permis de conduire, à transporter d'autres licencié(e)s du club dans le cadre des activités de celui-ci, sous réserve que mon contrat d'assurance automobile couvre cette situation, ce que j'atteste avoir vérifié.

N° de permis : _____

Assureur et n° de contrat : _____

3. Informations utiles en cas de déplacement

Personne à prévenir en cas d'urgence : _____

Téléphone : _____

Allergies, traitement en cours ou précautions particulières : _____

4. Engagement

Cette autorisation est valable pour la saison sportive indiquée ci-dessus et peut être modifiée à tout moment sur simple demande écrite auprès du club.

Fait à _____,
le ____/____/____

Signature du représentant légal

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Damien SIMONNET Directeur		
Référence	2026-09-15 PDir – Permis 17 ans - DS	